Info-Parents

Novembre 2026

Journées pédagogiques du mois de novembre :

Le 6 novembre : Journée pédagogique fixe. Service de garde ouvert pour les élèves inscrits.
Le 20 novembre : Journée pédagogique fixe. Service de garde ouvert pour les élèves inscrits.

Bonjour chers parents,

L'automne est arrivé et, avec lui, une nouvelle période passionnante de notre année scolaire.

Il est primordial de se rappeler l'importance de la persévérance scolaire et de l'engagement. **Notre 1re étape se termine le jeudi 5 novembre.** Vous recevrez le 1er bulletin au plus tard le 20 novembre. C'est le temps d'avoir un petit moment de discussion avec votre enfant sur ses réussites et sur ses défis. N'oubliez jamais que votre enfant a besoin de votre collaboration pour l'aider et l'encourager face à ses apprentissages. Il est encore temps de bien ajuster son travail, son étude. Rappelez-vous que la 1re étape et la 2e étape ont chacune une pondération de 20% et que la 3e étape a une pondération de 60%. Continuez à faire votre travail de supporteur d'études! Si votre enfant pratique une discipline sportive, je suis assurée que vous savez être là pour l'encourager. Le principe doit être le même pour les études. Votre enfant a besoin de votre support et de vos encouragements. Merci en son nom.
Bon mois de novembre!
Annie Paquette, directrice

Différence entre CONFLIT et INTIMIDATION

Une fois de plus, j'attire votre attention sur la différence entre le conflit et l'intimidation. Ces définitions sont tirées de notre plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation et créer un climat scolaire sain, sécuritaire, inclusif et bienveillant.

Conflit

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

Intimidation*

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

**Note : Ces définitions sont inscrites dans la Loi sur l'instruction publique et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.*

Courriel de l'école ou d'un membre du personnel

Il est arrivé que certains parents nous mentionnent ne pas recevoir les courriels de l'école et/ou d'un membre du personnel. Nous vous demandons de vérifier votre boite de courriel indésirable car des courriels chez certaines personnes se sont retrouvés dans cette boite depuis la cyberattaque de l'an passé.

Voyage lors des jours de classe

Nous avons de plus en plus de demandes de parents pour que les enseignantes fournissent du travail lors d'un voyage familial dans le Sud ou autre sur les jours de classe. Nous voulons vous rappeler que les enseignants ne sont pas dans l'obligation de fournir du travail à votre enfant si vous prenez la décision de partir en voyage lors des journées scolaires.

Gestion de temps

Il est important d'aviser l'enseignante, par une note écrite, s'il y a un changement dans les habitudes ou si votre enfant doit s'absenter. Ex : Votre enfant doit prendre l'autobus alors qu'il va normalement au service de garde, votre enfant doit partir avec grand-maman, etc. De plus, nous



vous demandons de porter une attention particulière à l'absentéisme. **Lorsque les élèves sont absents, ils manquent des notions importantes et c'est parfois difficile de les reprendre.** Bien vouloir toujours motiver les absences et les retards au secrétariat.

Autonomie des élèves

Rendus en novembre, nous croyons que les élèves ont acquis suffisamment d'autonomie pour pouvoir circuler seuls dans la cour d'école. **Nous demandons donc aux parents de ne plus entrer dans la cour d'école, à l'exception de ceux se dirigeant au service de garde.**

MERCI!

Merci aux mamans et grands-mamans bénévoles qui sont venues aider lors de la prise des photos scolaires en septembre : Roudie Denis, Pénélope Messier-Gauvin, Jessica Regimbald et Solange Grenier. Votre présence a été essentielle au bon déroulement de cette activité. Merci encore!

Service de garde

Mme Josée vous envoie toujours une feuille d'inscription environ 2 semaines avant les journées pédagogiques. Il est obligatoire de compléter cette feuille d'inscription dans les délais demandés. Le but est de savoir combien d'enfants seront présents afin de prévoir le bon nombre d'éducatrices, car nous avons un ratio à respecter. **De plus, nous vous demandons de payer vos frais de SDG aux deux semaines.**

Objets de la maison

Nous demandons la collaboration des parents pour vous assurer que les enfants n'apportent pas de jouets de la maison (à moins qu'une enseignante ait donné une permission spéciale; dans un tel cas, vous serez toujours avisés).

Rappels importants :

- Paiement de facture : Si vous n'avez pas encore acquitté les frais de la facture scolaire de votre enfant, nous vous demandons de le faire d'ici le **13 novembre**, via le paiement internet ou encore au secrétariat de l'école. Si vous désirez prendre une entente de paiement, vous devez communiquer avec Cynthia Leblanc au poste 2700 ou par courriel.

- Il est très important de **motiver l'absence** de votre enfant lorsqu'il s'absente. L'idée n'est pas de s'immiscer dans votre vie, il est important pour nous de savoir où est l'enfant, car entre la maison et l'école, il peut y arriver bien des choses. Imaginez deux minutes que vous pensez votre enfant à l'école et que lui a plutôt décidé de jouer sur la rue. Comme vous le croyez à l'école, vous ne vous inquiéteriez pas et si nous prenons pour acquis que votre enfant doit être malade et que nous ne réagissons pas……et bien votre enfant passera la journée sur la rue! C'est donc pour cela que nous voulons absolument que vous motiviez l'absence de votre enfant. Vous devez le faire soit au secrétariat de l'école au poste 2700 ou sur le site Clic école.

- Nous vous demandons de bien identifier tous les vêtements d'hiver des enfants. Vous n'avez pas idée du nombre de petits gants noirs, de cache-cous noirs, etc. que nous retrouvons chaque année! **Notre étagère à vêtements perdus est déjà bien remplie!**

Examens ministériels

Nos élèves de 4e et 6e année vivront cette année des examens ministériels. **Nous vous donnons tout de suite les dates pour éviter que vous preniez des rendez-vous ou que vous planifiez un voyage lors de ces moments.**

6e année :

Pour le groupe présentement avec Mme Christine :

12 janvier = français lecture texte littéraire

13 janvier = français lecture texte courant

14-15 janvier= français écriture

19, 20, 21 janvier = maths

Pour le groupe qui sera avec Mme Christine à partir de la mi-année:

31 mai = français lecture texte littéraire

1er juin = français lecture texte courant

2-3 juin = français écriture

8, 9, 10 juin = maths

4e année :

2 juin = français lecture texte littéraire

3 juin = français lecture texte courant

7, 8 et 9 juin= français écriture

Il est important de rappeler des éléments importants concernant ces épreuves, selon les exigences du ministère.

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire.

- Maladie sérieuse ou accident
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure préalablement reconnu par la direction de l'école

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu et confirmé par la direction de l'école, l'élève ne sera pas pénalisé.

Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, à la date prévue à l'horaire officiel, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est dû à une décision parentale. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0. Aucune reprise ne sera possible même si l'absence est due à une décision parentale.



LA SÉCURITÉ SANS COMPROMIS





ATTENTION Parents dangereux

Plus de 850 accidents surviennent chaque année au Québec dans les zones scolaires pendant que les enfants sont en chemin vers l'école ou la maison. Ces collisions mettent les parents sur les dents. C'est pourtant leur propre comportement au volant qui est souvent en cause.

Extrait de « La Presse Plus – 2 octobre 2019 »